

# Définir les statuts de l'association

- Favoriser l'adoption de règles de fonctionnement adaptées au projet associatif

## ■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

La loi 1901 permet d'être libre dans la rédaction des statuts. Les nombreux modèles qui existent n'ont pas vocation à être repris en l'état mais doivent être adaptés aux objectifs, aux activités et à la vie particulière de chaque association. La Cda propose 3 types d'accompagnement en fonction de l'état d'avancement de votre projet :

### 1 - Définition de l'utilité des règles de fonctionnement

- Présentation du rôle des statuts
- Echanges sur l'utilité de la formalisation de règles de fonctionnement
- Identification des éléments clefs à prendre en compte

**Tarif Accompagnement individualisé : Gratuit**

**Durée : 1h**

### 2 - Analyse des statuts

- Lecture des statuts
- Formulation de préconisations

**Tarif Accompagnement individualisé : 35 €**

**Durée (lecture des statuts incluse): 1h30**

### 3 - Adaptation des statuts

- Lecture des statuts
- Prise en compte des besoins et adaptation des statuts
- Relecture des statuts et échanges pour finalisation

Participation de 2 membres de l'association recommandée

**Tarif Accompagnement individualisé : 70 € / Tarif adhérents : 45 €**

**Durée totale (lecture des statuts incluse): 2h30**

## ■ VOTRE CONTACT

Emily LE CUNFF

Chargée de mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés

Tél. : **01.48.83.66.40** - Email : [cda@cda-asso.com](mailto:cda@cda-asso.com) - Site web : [www.cda-asso.com](http://www.cda-asso.com)

## ■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

### NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif »